

Devenir antiquaire brocanteur

Description

Devenir antiquaire-brocanteur, c'est exercer une activité qui permet de voyager à travers toute la France pour trouver des trésors dans les greniers. En véritable passionné d'art, le professionnel est capable de déceler les objets les plus rares et de les authentifier. Une fois les pièces achetées, il les mettra en vente en ligne, dans une boutique ou sur un marché.

Pour exercer en toute quiétude, il doit disposer d'un [statut juridique](#), qu'il choisira en fonction de sa situation et de ses besoins.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

Comment devenir antiquaire brocanteur ?

Pour devenir antiquaire-brocanteur, il faut justifier de certaines qualités, telles que **la persévérance ou la curiosité**. N'étant pas une activité réglementée, aucun diplôme spécifique n'est obligatoire pour se lancer en tant que [travailleur indépendant](#). En revanche, les personnes ayant suivi une formation en histoire sont plus enclines à choisir ce métier.

Compétences requises

Devenir antiquaire-brocanteur requiert certaines compétences, parmi lesquelles on distingue des **connaissances solides en histoire de l'art**. En effet, le métier consiste principalement à trouver des objets anciens, à estimer leurs prix et à les revendre. Grâce à ses connaissances historiques, le professionnel est capable d'identifier n'importe quel objet et ne risque pas de passer à côté d'une bonne affaire.

Avec un **bon sens du relationnel**, il pourra bâtir également un réseau de clients et de collaborateurs, qui lui permettra plus facilement d'obtenir des propositions d'objets d'exception. Son activité étant aussi commerciale, il serait à la fois plus judicieux qu'il soit bon négociateur. Il sera ainsi en mesure d'acheter et de revendre ses articles au meilleur prix.

Qualités à développer

Pour pouvoir exercer le métier, il est essentiel également d'avoir certaines qualités, dont **la curiosité, qui lui permet surtout de repérer plus facilement les objets les plus rentables**. Un bon antiquaire-brocantier aime chiner, traverser toute la France pour trouver des pièces rares.

Le métier d'antiquaire-brocantier se base aussi sur l'art. Il faut **être passionné pour avoir la patience nécessaire pour mener cette activité**. Mais le professionnel doit également savoir faire preuve de persévérance parce que trouver des objets d'exception demande du temps. Persévérant, il ne ménagera pas ses efforts pour y arriver. Souvent amené à porter des objets lourds et à effectuer de longs déplacements, l'exercice de la profession requiert en même temps une excellente condition physique.

Formation

Aucune formation spécifique n'est à suivre obligatoirement pour accéder au métier d'antiquaire-brocantier. Pour se distinguer de la concurrence, il est toutefois **toujours préférable d'être titulaire de l'un des diplômes suivants** :

- Licence histoire de l'art et archéologie ;
- Licence Pro commerce spécialité antiquaire-brocantier ;
- BTS ou licence en commerce de l'art et des antiquités ;
- Licence en sciences humaines et sociales avec spécialité commerce de l'art et des antiquités.

Les formations les plus prisées pour devenir antiquaire-brocantier sont celles fournies par l'École du Louvre (histoires des civilisations, histoire de l'art ou encore muséologie) et par **les écoles d'Art qui délivrent un Diplôme national d'art ou DNA après 3 ou 5 années d'études**.

Exerçant également une activité commerciale, l'antiquaire-brocantier doit avoir aussi une **bonne base en commerce**. Cette notion théorique et pratique peut être acquise en suivant une formation qui permet d'obtenir un :

- Diplôme de négociateur en objets d'art et de décoration auprès de l'EAC ;
- CAP Employé de vente spécialisé ;
- Bachelor Option métiers du marché de l'art auprès l'IESA.

En quoi consiste le métier d'antiquaire brocantier ?

Le métier consiste, grosso modo, à **trouver des objets anciens à acheter et les revendre**. Adeptes du chinage, l'antiquaire-brocantier arpente les vide-greniers, les brocantes et les événements professionnels à la recherche d'objets d'exception susceptibles d'intéresser les clients. En fonction de ses compétences, il les restaure lui-même si besoin. Souvent, son activité est alors à la fois commerciale et artisanale.

Conditions de travail

L'antiquaire-brocantier est **amené à travailler seul**, dans la plupart des cas. Il vend ses articles en magasin ou en ligne. Il travaille généralement les week-ends pour fréquenter les marchés aux puces ou les événements professionnels à la recherche de bonnes affaires.

Bon à savoir : devenir antiquaire brocantier, c'est aussi être un as des recherches sur Internet puisqu'il peut tout aussi bien effectuer ses achats en ligne.

Missions

Les principales missions du professionnel consistent à **chercher, acheter différents objets anciens et les revendre en essayant d'en tirer le maximum de profit**. Il les authentifie et en estime la valeur grâce à sa grande connaissance de l'histoire de l'art. Il convient de rappeler que certaines œuvres doivent être restaurées pour avoir une meilleure estimation.

Activités principales

Être antiquaire-brocantier, c'est surtout trouver des objets de décoration, d'arts ou des meubles anciens dans les marchés aux puces, les brocantes, ou les salles de vente. Le professionnel peut être appelé également par des particuliers qui veulent se débarrasser de certains articles qu'il estime être précieux. Il saura les authentifier et les dater pour en estimer la valeur.

Parmi les **principales activités de l'antiquaire-brocantier**, on peut citer également :

- L'achat d'objets au meilleur prix possible pour avoir une meilleure marge à la revente ;
- La restauration d'objets si besoin pour en augmenter la valeur (une tâche pouvant être confiée à un restaurateur professionnel) ;
- La revente d'objets à des collectionneurs, pour la plupart.

Activités complémentaires

Outre le côté commercial, devenir antiquaire brocanteur, c'est aussi devoir **s'occuper de certaines tâches administratives**, telles que la tenue :

- Du livre de police ;
- De la comptabilité de l'entreprise.

Il s'occupe également de la **promotion de son entreprise**. Pour ce faire, il prend part à différents événements et mise sur le pouvoir d'Internet. En effet, il dispose généralement d'un site vitrine pour mettre en avant son commerce ou un site de vente pour faire avancer les ventes en cette ère du e-commerce.

Bon à savoir : sur son site Internet, il parle surtout de ses produits et les présente au mieux aux potentiels acheteurs afin de déclencher une vente.

Revenus

Les revenus d'un antiquaire-brocanteur dépendent du nombre de ventes ainsi que de la taille de son réseau professionnel. Mais à titre indicatif, il touche **entre 1 300 euros et 1 400 euros brut par mois quand il débute dans le métier**.

Les débuts peuvent paraître difficiles jusqu'à ce que le professionnel parvienne à élargir son réseau. Ceux qui se sont déjà fait un nom dans le milieu gagnent généralement **entre 2 200 euros et 5 600 euros mensuels**.

Comment devenir antiquaire brocanteur indépendant ?

Plusieurs étapes sont à franchir avant de devenir antiquaire brocanteur. La première consiste à créer l'entreprise légalement en choisissant un statut juridique. La [micro-entreprise](#) est la plus adaptée pour débiter une activité en raison de son fonctionnement simplifié. Les **démarches de constitution s'accomplissent en ligne et sans frais**.

De plus, le statut d'auto-entrepreneur ne requiert aucun capital social. Cependant, il impose un plafonnement du chiffre d'affaires.

Inscription en ligne

L'[immatriculation de la micro-entreprise](#) constitue l'une des premières étapes à suivre pour devenir antiquaire brocanteur. La déclaration s'effectue exclusivement en ligne, directement sur le guichet unique géré par l'INPI.

Cette étape permet automatiquement à l'antiquaire brocanteur d'obtenir un numéro [Siret](#) ainsi que l'extrait K-bis. Après l'inscription en ligne, l'entreprise est automatiquement inscrite au **Registre National des Entreprises (RNE)**. Notons que le dossier d'inscription est constitué :

- D'un formulaire à compléter en ligne;
- D'une pièce d'identité ;
- D'un justificatif de domiciliation de l'entreprise ;
- D'une attestation de non-condamnation.

Une fois le numéro Siret obtenu, le professionnel doit s'inscrire sur le **Registre des revendeurs d'objets mobiliers usagés**. La demande est à effectuer auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. Le dossier comprend généralement :

- Une demande ;
- Une attestation d'immatriculation au registre des métiers datée de moins de 3 mois ou une attestation d'inscription au Registre du commerce ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de l'entreprise.

Immatriculation au RCS

L'immatriculation au [Répertoire du commerce et des sociétés](#) (RCS) est **obligatoire pour devenir antiquaire brocanteur depuis 2014**. C'est le guichet unique qui se charge de transmettre les informations relatives à l'entreprise afin qu'elle soit immatriculée. Les activités commerciales sont inscrites à la fois au RNE et au RCS.

Comment bien lancer l'activité ?

Deux choix s'offrent à l'antiquaire-brocanteur pour bien lancer l'activité :

- L'achat-vente ;

- Le dépôt-vente.

L'achat-vente est la méthode la plus utilisée par les professionnels. Elle consiste à trouver des objets d'exception, anciens de préférence, car les articles neufs se vendent à un prix inférieur. Ces trésors d'antan se trouvent généralement dans les vide-greniers ou dans les marchés aux puces, où les antiquaires-brocanteurs peuvent négocier les tarifs et augmenter leurs marges. Après restauration, ces objets sont proposés aux clients, dans une boutique ou bien en ligne.

Quant au **dépôt-vente**, c'est l'option parfaite pour ceux qui veulent accéder au métier sans réaliser de gros investissements. Avec ce système, le propriétaire dépose ses articles à la boutique pour être mis en vente. L'antiquaire brocanteur met tout en œuvre pour les vendre, moyennant une commission en cas de vente. Cette option est avantageuse d'un point de vue fiscal puisque le prix d'achat ne peut pas être imputé du chiffre d'affaires.

Certaines astuces peuvent aussi aider à **mieux faire décoller l'entreprise**. Un bon choix du lieu d'exercice en fait par exemple partie. En effet, devenir antiquaire brocanteur, c'est avoir la possibilité de travailler dans un local commercial, chez soi à travers un site e-commerce ou de devenir marchand ambulant. Une [étude de marché](#) lui permettra de trouver l'option qui est susceptible d'intéresser les potentiels acheteurs.

L'adhésion à une fédération ou une association de professionnels permet également à l'antiquaire brocanteur de mettre en avant son expertise. Grâce à cette astuce, il peut aussi bénéficier de conseils d'autres professionnels.

À l'aide d'un **réseau professionnel plus large**, il sera aussi toujours informé des éventuelles opportunités. En cas d'activité mixte, l'antiquaire-brocanteur peut même suivre le stage de préparation à l'installation, qui est facultative, mais permet d'apprendre les bases de l'entrepreneuriat.

À noter : les antiquaires-brocanteurs qui mènent une activité à la fois commerciale et artisanale (mixte) sont ceux qui restaurent eux-mêmes les objets avant de les remettre en vente.

Quelles sont les réglementations qui encadrent l'activité ?

Le métier d'antiquaire-brocanteur est **soumis à un certain nombre de réglementations**.

Comme il s'agit d'achat-revente de pièces d'occasion, il convient de rappeler que le professionnel a par exemple l'obligation de tenir un :

- Livre de police ;
- Registre des objets mobiliers.

Tenue d'un livre de police

Selon l'[Article 321-7](#) du Code pénal ; tout professionnel œuvrant dans la vente d'objets d'occasion a l'**obligation de tenir un livre de police**. Parmi eux, on retrouve les :

- Antiquaires ;
- Brocanteurs ;
- Antiquaires-brocanteurs ;
- Gérants de dépôt-vente ;
- Commissaires-priseurs.

Bon à savoir : cette loi ne s'applique pas aux particuliers qui veulent mettre en vente des articles usagés pendant un vide-grenier ou dans un marché aux puces.

Il faut que le livre de police soit paraphé par le maire ou par le commissaire de police avant d'être utilisé. **Chaque nouvelle acquisition doit être inscrite dans ce cahier avec toutes les informations obligatoires**, à savoir :

- Une description détaillée de l'objet avec la provenance, les caractéristiques et les signes distinctifs (griffe, signature ou encore numéro de série) ;
- La date d'acquisition de l'objet ;
- Le numéro qui lui est attribué ;
- Le nom, le prénom et l'adresse de la personne ayant vendu ou mis l'objet en dépôt-vente, ou du représentant.

Il convient de savoir aussi que selon l'[Article 321-8](#), le partage d'informations erronées est sanctionné de 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 euros. Il en est de même pour :

- La non-tenue d'un registre de police (que ce soit à cause d'une négligence ou d'une omission) ;
- Le refus de montrer le registre aux services fiscaux ou aux services de police pendant un contrôle.

Tenue d'un registre des objets mobiliers

Devenir antiquaire brocanteur, c'est aussi se soumettre à l'obligation de tenir un registre d'objets mobiliers. Ce document **permet d'identifier les articles mis en vente ainsi que le vendeur**. Chaque article qui passe entre les mains de l'antiquaire brocanteur doit être décrit en détail dans le registre, qui peut être aussi bien physique qu'électronique.

Bon à savoir : l'entrepreneur est tenu de conserver le récépissé qui lui est donné, une fois les formalités accomplies. Il devra le présenter, si besoin, en cas de contrôle du fisc, de la police ou de la gendarmerie ou encore des services des douanes.

Communication des prix

La communication des prix compte également parmi les obligations à respecter par l'antiquaire-brocanteur. En effet, tous les prix des objets d'occasion ainsi que des œuvres d'art authentique doivent être affichés. Cette obligation **s'applique aux professionnels exerçant leur activité en boutique, en ligne ou dans les marchés et durant les événements professionnels**.

Cas particuliers

Il existe encore des cas particuliers dans lesquels l'antiquaire brocanteur doit se plier à des réglementations qu'il **convient de connaître avant de se lancer**. Dans certaines situations, il est tenu par exemple :

- D'ouvrir un compte bancaire ;
- D'avoir une carte d'activité ambulante ;
- De respecter un seuil de chiffre d'affaires.

Carte d'activité ambulante

Tout professionnel désirant devenir antiquaire brocanteur en vendant des **objets dans les brocantes, sur la voie publique ou dans les marchés sera considéré comme un marchand ambulant**. Il devra donc justifier d'une carte d'activité ambulante pour pouvoir exercer librement. Cette dernière est délivrée par la CMA ou la CCI pour une période de validité de 4 ans. L'obtention de ce document coûte 30 euros.

Déclaration de métaux précieux

L'antiquaire brocanteur peut être amené à travailler sur des pièces de valeur en or, en platine ou en argent. Lorsque c'est le cas, il a l'obligation d'**en aviser la Direction générale des douanes et droits indirects**. La déclaration de métaux précieux est obligatoire. Le dossier de déclaration est composé :

- D'une déclaration ;
- D'une attestation de l'enregistrement auprès de la Chambre de commerce et d'industrie ou à la Chambre de métiers et de l'artisanat ;
- De l'extrait K-bis de l'entreprise.

Ouverture d'un compte bancaire dédié à l'activité

Même si le choix du statut d'auto-entreprise n'offre aucune protection du patrimoine personnel de gérant, il entraîne l'ouverture d'un compte bancaire entièrement dédié à l'entreprise. Cette obligation **s'applique aux entreprises qui génèrent 10 000 euros de chiffre d'affaires pendant deux années consécutives**.

Obligations de l'antiquaire brocanteur indépendant

En somme, devenir antiquaire brocanteur indépendant **implique le respect de nombreuses obligations**, à savoir :

- L'immatriculation au RCS ;
- La déclaration de revenus ;
- Le respect des plafonds de chiffre d'affaires ;
- Les cotisations sociales ;
- La création d'un compte bancaire (au dessus de 10 000 € de chiffre d'affaires) ;
- La tenue d'un livre de recettes et des achats.

Respect de plafonds de CA

L'antiquaire brocanteur indépendant est tenu de respecter un plafond du chiffre d'affaires. En effet, le **CA ne doit pas dépasser les 188 700 euros par an** pour prétendre à ce statut. Ce dernier basculera automatiquement vers le régime général de l'entreprise individuelle si ce seuil est dépassé au cours de 2 années consécutives.

Paiement des cotisations sociales

En choisissant un statut de micro-entreprise, l'antiquaire-brocantier doit s'acquitter des cotisations sociales, de la même manière que tous les auto-entrepreneurs. Ces charges s'élèvent à **12,3 % du chiffre d'affaires généré**.

FAQ

Quelle est la différence entre un brocanteur et un antiquaire ?

Brocanteur et antiquaire travaillent tous deux dans l'acquisition et la vente d'objets usagés ou anciens. La différence est que le premier vend des objets usagés sans garantie. Par ailleurs, le second identifie et authentifie les objets anciens avant de les acquérir. Il est apte à faire un diagnostic complet.

Que faut-il faire pour ouvrir une brocante à domicile ?

Ouvrir une brocante en ligne permet d'élargir son public cible. Pour procéder, il faut s'inscrire à la Chambre de commerce et de l'industrie et choisir le statut juridique qui convient le plus à la situation de l'entrepreneur. Ensuite, il devra s'inscrire dans le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Qui peut contrôler le livre de police ?

La tenue d'un livre de police est obligatoire pour tout professionnel vendant des biens usagés. Toutes les nouvelles acquisitions doivent y être écrites. L'objectif est de donner plus de détails possibles sur l'état des stocks et l'état de l'activité. L'antiquaire-brocantier est tenu de présenter le document en cas de contrôle effectué par les services fiscaux ou la police.